

**DOSSIER DE SOLLICITATION POUR UNE DEMANDE DE
RACCORDEMENT INDIVIDUEL GEREE PAR ESS POUR UNE
INSTALLATION INFERIEURE OU EGALE A 36kVA
*(Particulier, professionnel ou collectivité)***



1460 Avenue Marcel Dassault
74370 ARGONAY
☎ 04 50 27 28 96

Création : Octobre 2014 V.1

Version : Septembre 2023 V.5

Nombre de pages : 6

FOR-TECH-022

- **Détail de la dernière mise à jour :**

- Modification de mise en page, changement d'adresse, mise à jour informations diverses

- **Documents associés et annexes :**

- **Résumé :**

Ce document est constitué d'une première partie explicitant la procédure générale de demande de raccordement.

En seconde partie, un formulaire de renseignement est à compléter pour formaliser la demande.

Le dossier de demande de raccordement permet au Distributeur d'Energie et Services de Seyssel (ESS) d'effectuer l'étude de raccordement de l'installation et d'établir une proposition de raccordement au demandeur.

Ce formulaire à renvoyer à nos services à l'adresse indiquée en page 2 et accompagnée des pièces énumérées également en page 2.

La précision et la complétude des informations transmises conditionnent le délai de réponse de nos services. Une demande trop imprécise risque de ne pas être exploitable en l'état et nécessitera une demande de complément d'information.

Afin de permettre un traitement efficace du dossier, il est préférable de nous faire parvenir toutes les pièces, par mail à l'adresse guichet-raccordement@es-seyssel.com

A réception de la demande, vous recevrez un mail mentionnant la prise en compte du dossier et vous indiquera la marche à suivre.

GUIDE POUR REALISER UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT DEFINITIVE

ETAPE 1 : Emission de la demande :

Envoi du formulaire pour une demande de raccordement. Le formulaire comprend les pièces jointes énumérées dans l'encadré ci-dessous. Si le formulaire n'est pas complet et précis, il ne pourra pas être traité par les services.

Dès le dossier considéré comme complet, un accusé de réception vous sera envoyé en vous indiquant qu'un chargé d'affaires sera affecté à votre dossier.

!/ \ AUCUN DEVIS NE SERA REALISE DE TYPE "CHIFFRAGE" POUR JUSTIFIER UN FUTUR PROJET, ESS NE REALISE PAS D'ETUDE EXPLORATOIRE.

Pour nous permettre d'établir une Proposition Technique et Financière (PTF) pour votre raccordement électrique, nous vous remercions de nous retourner le présent formulaire dûment complété (*éventuellement avec l'aide de votre installateur électricien*), **accompagné obligatoirement** :

- **D'un plan de situation avec la localisation de votre parcelle** disponible sur le site : www.cadastre.gouv.fr
- **Du plan de masse concernant votre projet** avec indication de l'emplacement souhaité du coffret en limite de parcelle et du panneau de comptage
- **D'une copie de l'autorisation d'urbanisme accordée** (*permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager...*) si votre projet y est soumis, **ou une autorisation de votre commune** dans les autres cas (*autorisant les nouveaux raccordements*)
 - Le cas échéant **compléter le mandat spécial en page 5 du formulaire**
 - (Recommandé) une photo du terrain à raccorder avec implantation souhaitée des coffrets
 - Si vous êtes un professionnel (*SCI, SARL, GAEC, etc...*), joindre **l'attestation éligibilité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité** disponible via notre site internet www.es-seyssel.com

**SI L'UN DES DOCUMENTS OU L'UNE DES INFORMATIONS VENAIENT A MANQUER,
LA DEMANDE NE POURRA ÊTRE RECEVABLE.**

Merci d'adresser l'ensemble des documents à l'adresse suivante :

**ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSSEL
GUICHET RACCORDEMENT
1460 Avenue Marcel Dassault
74370 ARGONAY**

Ou par courrier électronique à : guichet-raccordement@es-seyssel.com

ETAPE 2 : Réception d'une Proposition Technique et Financière (*devis accompagné des conditions particulières*).

La Proposition Technique et Financière (PTF) est établie après la réalisation d'une visite terrain par le chargé d'affaires, afin que celui-ci réalise son étude technique et électrique ainsi que l'analyse et l'application des textes juridiques en vigueur (*notamment le Code de l'énergie et autres prescriptions réglementaires*).

Le délai réglementaire de réalisation et d'envoi de la PTF débute à partir de la date de complétude du dossier (*accusé de réception envoyé par mail*).

Le délai de réalisation de la PTF est de **maximum de 6 semaines lorsqu'il y a une extension de réseau BT.**

Le délai de validité de la PTF est de 3 mois, celle-ci détaille les travaux à la charge de ESS et ceux à la charge du demandeur.

ETAPE 3 : Réalisation des travaux.

Après paiement du solde des travaux, acceptation du devis et des conditions particulières éventuelles, réception de l'ensemble des documents demandés (Consuel, AAT, Fiche souscription choix acheminement, document type 2 et autres documents demandés par le chargé d'affaires en lien avec la spécificité de votre projet), les travaux peuvent être programmés par ESS.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT POUR UNE INSTALLATION INDIVIDUELLE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA

Fiche de renseignements à retourner dûment complétée et signée avec tous les justificatifs demandés

Référence interne : N° d'affaire

EDL :

DEMANDEUR		<input type="checkbox"/> Particulier	<input type="checkbox"/> Professionnel	<input type="checkbox"/> Collectivité
Nom, Prénom (si particulier) Société (si professionnel)				
N° de SIRET (si "professionnel/Société")				
Coordonnées du Demandeur	Nom, Prénom, Société			
	Adresse complète			
	Téléphone	/		
	Mail			
Coordonnées pour envois des devis / factures liés au raccordement ¹	Nom, Prénom, Société			
	Adresse complète			
	Téléphone	/		
	Mail			

LOCALISATION DU SITE A RACCORDER

Commune :

Parcelle (section et numéro) :

Adresse exacte :

DATE ECHEANCE DU PROJET

A titre indicatif, date souhaitée de mise en service :

AUTRE PROJET EN LIEN AVEC CETTE DEMANDE DE RACCORDEMENT (*production, consommation*) :

Oui

Non

Si oui, préciser :

¹ Ne pas compléter si les coordonnées sont identiques aux coordonnées du Demandeur

INSTALLATION OBJET DE LA DEMANDE

La demande de raccordement concerne :

- Une nouvelle construction individuelle
- Une nouvelle construction individuelle dans un lotissement
- Une nouvelle installation
 ⚡ (Préciser l'endroit de l'installation : bâtiment collectif, garage, services communs, etc...)
- Habitat collectif (préciser le nombre de logements) :
 ⚡ /!\ **SI COLLECTIF DE PLUS DE 2 LOGEMENTS, MERCI DE COMPLETER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT GROUPE** disponible via notre site internet www.es-seyssel.com
- La modification d'un raccordement existant :
 ⚡ Passage de tarif jaune à tarif bleu Passage de tarif bleu à tarif jaune
 Référence EDL/PDS (l'EDL/PDS figure sur votre facture)
 Type de contrat (Mono/Tri et Puissance):
- Une nouvelle construction professionnelle :
 ⚡ (Préciser l'usage, ex : Local professionnel, commerce, électrification portail, etc...)
- Autres :
 ⚡ (Préciser l'usage, ex : Local professionnel, commerce, électrification portail, etc...)

PALIER TECHNIQUE DE RACCORDEMENT : (Cf. barème du distributeur pour la facturation des raccordements)

Choix de puissance de raccordement (raccordement Basse Tension triphasé de puissance \leq à 36 kVA) :

- 12 kVA monophasé 36 kVA triphasé

La puissance de raccordement est la puissance maximale que votre installation peut soutirer (aujourd'hui ou à l'avenir).

PUISSANCE DE SOUSCRIPTION :

(La puissance de souscription ne peut excéder la puissance de raccordement.)

Pour déterminer la puissance de souscription, vous devez analyser vos besoins et la façon dont vous utilisez l'électricité.)

Pour choisir la puissance de souscription vous avez le choix entre les valeurs suivantes :

en Monophasé (3, 6, 9, 12 kVA) en Triphasé (15, 18, 24, 30, 36 kVA)

Puissance de souscription envisagée (kVA)	
--	--

⚡ Cette puissance de raccordement ainsi que la puissance souscrite devront être identiques au contrat de fourniture choisi.

OBSERVATIONS, REMARQUES, COMPLEMENTS :

.....

.....

.....

.....

INTERVENANTS DU CHANTIER

Coordonnées du Maître d'œuvre <input type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Bureau d'Etudes <input type="checkbox"/> Constructeur	Raison Sociale	
	Nom Interlocuteur	
	Adresse / CP / Ville	
	Téléphone (mobile)	
	Adresse mail	
Coordonnées de l'installateur (électricien)	Raison Sociale	
	Nom Interlocuteur	
	Adresse / CP / Ville	
	Téléphone (mobile)	
	Adresse mail	
Coordonnées de l'entreprise de Génie civil / Terrassement / VRD	Raison Sociale	
	Nom Interlocuteur	
	Adresse / CP / Ville	
	Téléphone (mobile)	
	Adresse mail	

MANDAT

Le demandeur du raccordement a recours à un tiers pour assurer tout ou partie du suivi de la demande de raccordement :

Oui Non

Si oui, joindre au dossier une copie du mandat complété et signé, joint en annexe page 5.

Date : A : Nom/Entreprise :

SIGNATURE (le demandeur du raccordement ou le tiers habilité) :

La signature de cette demande vaut engagement.

MANDAT SPECIAL DE REPRESENTATION POUR UN OU PLUSIEURS RACCORDEMENTS AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Entre les soussignés :

Le Mandant
Nom : Prénom :
Adresse :
Société : Représentée par :
Titre / fonction dûment habilité(e) à cet effet :
Adresse :

Ci-après désignée par « Le Mandant »,

Le Mandataire :
Société : Représentée par :
Titre / fonction dûment habilité(e) à cet effet :
Adresse :

Par le présent mandat spécial, le Mandant donne pouvoir au Mandataire et à lui seul d'effectuer, en son nom et pour son compte, les démarches nécessaires auprès d'Energie et Services de Seyssel (ESS), gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, sur la commune concernée par cette opération, pour le raccordement du site dont il est le maître d'ouvrage et dont la désignation et la localisation géographique suivent.

Dans le cadre de ce mandat, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, pour chaque site à raccorder, de :

- Gérer la partie administrative de la demande de raccordement
- Signer en son nom et pour son compte la Proposition Technique et Financière (PTF) de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du Mandant.
- Procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement.

En considération du présent mandat spécial, le Mandataire pourra notamment demander auprès des services compétents de ESS, la communication de toute information confidentielle concernant le Mandant, au sens du décret n°2001-630 du 16 juillet 2001 modifié, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité. Les informations communiquées ne peuvent concerner que les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du site dont le mandant est Maître d'ouvrage et dont l'identification et la description figurent au présent mandat, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Désignation du site dont le raccordement au réseau public de distribution est à réaliser :

Adresse :

Nature et durée du mandat :

Le présent mandat spécial est donné pour le site ci-dessus mentionné. Il prend effet à la date de sa signature. Il prend fin lors de la mise à disposition par Energie et Services de Seyssel des ouvrages de raccordement de ce site.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chacune des Parties, qui reconnaît en avoir reçu communication.

LE MANDANT	LE MANDATAIRE
Nom, Prénom, Société et cachet :	Nom, Prénom, Société et cachet :